LES RENDEZ-VOUS





Visites d'inspection ICPE et leurs suites

Mardi 24 novembre 2015 - 10:00 - 12:00

Lieu: UE35 – 2 Allée du Bâtiment, Rennes

Rennes, le 2 avril 2015

Le saviez-vous ?

Pour la période 2014-2017, le Ministère de l'Écologie a décidé de réorienter la stratégie de contrôle des installations classées : les moyens de contrôle jusqu'ici mobilisés sur les grands sites seront reportés sur les sites de moindre importance et moins connus de l'Administration.

L'UE 35 vous propose de faire le point sur ce sujet, à l'occasion de son prochain Atelier Développement Durable selon le programme suivant :

Visites d'inspection ICPE et leurs suites : retour d'expérience

Intervention d'Astrid REBILLARD,

Avocat associé, Spécialiste en Droit de l'Environnement, Docteur en Droit public Directeur du Département Environnement du **cabinet FIDAL**

- Comment préparer une visite ?
- Quels sont les droits des inspecteurs (accès à l'information, données confidentielles etc.) ?
- Quelles stratégies en cas de risque de sanctions administratives et pénales ?

Dans un contexte de renforcement des contrôles, autant de problématiques à bien appréhender car elles peuvent être lourdes de conséquences (investissements à réaliser, sanctions pénales comprenant des peines de prison et des amendes pouvant aller jusqu'à 375.000 € etc.).

Inscription en ligne : cliquez ici

(attention nombre de places limité)

Contacts Pôle Développement Durable au 02.99.87.42.97

Emmanuelle Brocchi, Responsable Pôle Développement Durable Lydie Gautier, Assistante – lydie.gautier@ue35.fr